

I. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées « CGV ») s'appliquent à toutes les offres de services dispensées par RAINBOW COLORFUL TALENTS et sauf confirmation écrite de ce dernier, aucune clause contraire, additionnelle ou modificative ne peut lui être opposée. Toute tolérance ou renonciation de RAINBOW COLORFUL TALENTS dans l'application de tout ou partie des engagements prévus aux présentes qu'elles qu'en aient pu être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification ni générer un droit quelconque. Le Client professionnel se porte fort du respect des CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

II. PRESTATIONS DE RAINBOW COLORFUL TALENTS

RAINBOW COLORFUL TALENTS est un organisme de formation dispensant des formations sur mesure, dans les domaines linguistique et interculturel dans ses locaux, les locaux du client ou loués par le client, ci-après dénommés « Formations en présentiel », ou en distanciel (par téléphone ou visio). RAINBOW COLORFUL TALENTS propose également des conseils en matière d'ingénierie et gestion de la formation prestations ci-après dénommées « conseil ». Rainbow analyse ou participe à l'analyse des besoins et à la définition des objectifs de la formation mais Il appartient au Client de s'assurer que les personnes inscrites ont un niveau suffisant pour suivre la formation choisie.

III. PRIX

Tous les prix sont communiqués sur devis et exprimés hors taxes en euros. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur (20%). Dans le cas d'une commande de formation sur mesure, le tarif du stage sera déterminé par RAINBOW COLORFUL TALENTS, en fonction des frais de formation. RAINBOW COLORFUL TALENTS s'engage à étudier des réductions de prix en fonction des quantités de prestations commandées, en une fois et en un seul lieu, ou de la régularité de ses commandes. Des conditions tarifaires particulières peuvent être pratiquées en fonction des spécificités des demandes du Client, concernant notamment, les modalités et les délais de règlement, les conditions d'escompte ou encore en fonction d'engagements d'achat de prestations de services prédéterminées.

IV. FORMATION EN PRESENTIEL ou en DISTANCIEL

Durée des offres de formations : Selon la nature de la formation proposée, la durée de validité de l'offre est limitée ou cantonnée à certaines dates de sessions prédéterminées. Les propositions de prix et devis indiquées par RAINBOW COLORFUL TALENTS, constituant ainsi « L'offre de formation » sont valables, à défaut de stipulation contraire, au maximum trente jours (30) jours à compter de leur date d'envoi. Le Client et ses salariés sont tenus de respecter le règlement intérieur des locaux dans lesquels la formation est dispensée.

Procédure d'inscription : Le client doit confirmer sa demande par écrit, postal ou par email.

RAINBOW COLORFUL TALENTS adresse au Client, entre autres documents, une convention de formation établie selon les textes en vigueur, dont un exemplaire est à lui renvoyer revêtu du cachet de l'entreprise.

Convocation : RAINBOW COLORFUL TALENTS confirmera l'inscription du Client par l'envoi d'une convocation au plus tard sept (7) jours à compter de la conclusion de la convention de formation.

Remplacement d'un participant : RAINBOW COLORFUL TALENTS offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant, dans le cadre des formations en présentiel ou en distanciel, dès lors que les deux personnes présentent le même profil, les mêmes besoins de formation, et appartiennent à la même personne morale, sous réserve d'en avoir été informé par écrit, au plus tard soixante-douze (72) heures avant le début de la formation.

Conditions de règlement

Modalités de règlement :

En tout état de cause 30 jours à réception de la facture émise à l'issue de cette dernière.

Facturation : 50% à mi-parcours, 50% à la fin. La ou les formation(s) sont payables par chèque à l'ordre de RAINBOW COLORFUL TALENTS ou par virement (voir coordonnées bancaires sur la facture).

Règlement par un OPCO : si le Client souhaite que le règlement soit émis directement ou indirectement par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande. Le Client s'engage à respecter, et à faire respecter aux stagiaires, les conditions posées par l'OPCO concerné pour que l'action de formation soit prise en charge. En cas de refus de paiement total ou partiel de la part de l'OPCO quelle qu'en soit la cause, le Client s'engage à s'acquitter directement des montants correspondants auprès de RAINBOW COLORFUL TALENTS. A défaut, RAINBOW COLORFUL TALENTS se réserve le droit de facturer la totalité des frais de formation au Client.

V. CONSEILS / AUDITS LANGAGIERS / TRADUCTIONS / INTERPRETATIONS

En réponse à toute demande de renseignement, un devis détaillant les prestations souhaitées est transmis au Client. Pour que l'offre de service soit réputée acceptée dès sa réception par RAINBOW COLORFUL TALENTS, le Client doit apposer son « Bon pour accord » sur le devis et les présentes CGV et les renvoyer à RAINBOW COLORFUL TALENTS dans les délais stipulés. La signature de l'offre de prestation implique donc la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions. RAINBOW COLORFUL TALENTS confirmera la réception de l'offre de prestation au Client par l'envoi d'un accusé de réception au plus tard quarante-huit (48) heures avant la date de début de la prestation.

Modalités de règlement : Un acompte égal à trente pourcent (30%) du coût total de ce type de prestation est exigible à compter de la signature de l'offre de prestation par le Client.

Les paiements s'échelonnent ensuite selon travaux de la façon suivante :

-Vingt pour cent (20%) à mi prestation.

-solde 30 jours à réception de la facture émise à l'issue de cette dernière.

La ou les prestation(s) sont payables par chèque à l'ordre de RAINBOW COLORFUL TALENTS ou par virement – voir coordonnées bancaires sur la facture).

www.rainbow-colorfultalents.com

Bureaux : Centre d'affaires « Le 457 », 457 avenue de l'Occitane – 31670 Labège

Siège social / Centre de Formation : Bât. Maison des Lois – 2, impasse Michel Labrousse – 31100 Toulouse

SIRET : 791 882 962 00040 (RCS Toulouse) - APE 8559A – DA N° 73 82 00621 82 Occitanie – "ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat"



La certification Qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **Actions de Formation**

VI. PENALITES DE RETARD

Sans préjudice de toute autre voie d'action, toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalité d'un montant égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal ainsi que le paiement d'une indemnité forfaitaire de cent (100) euros, sous réserve d'indemnisation complémentaire sur justification.

VII. DEDOMMAGEMENTS ET PRESTATIONS EXIGIBLES EN CAS DE REPORT OU D'ANNULATION

A l'initiative du Client : Les dates sont fixées d'un commun accord entre RAINBOW COLORFUL TALENTS et le Client et sont bloquées de façon ferme. En cas d'annulation par le Client, huit (8) jours calendaires avant la date de début d'une session planifiée en commun, ce dernier sera tenu de verser, à titre d'indemnités compensatrices, cinquante pourcent (50%) des frais engagés. A défaut, l'indemnité s'élèvera à cent pourcent (100%) des frais engagés, au prorata du nombre de stagiaire. Cette somme versée à titre de dédommagement sera distinctement mentionnée de celle exigible au titre de l'exécution partielle de la formation.

A l'initiative de RAINBOW COLORFUL TALENTS : RAINBOW COLORFUL TALENTS se réserve le droit, exceptionnellement, d'annuler ou de reporter une formation lorsque le nombre de participants est jugé insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation ou si un formateur se trouve empêché par des faits constitutifs de force majeure. En cas d'annulation par RAINBOW COLORFUL TALENTS par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ce dernier procède à la restitution intégrale des acomptes effectivement versés ou les conserve, si le Client informé d'une nouvelle date de formation, choisit de maintenir son inscription.

VIII. LIMITATION DE RESPONSABILITE

L'obligation souscrite par RAINBOW COLORFUL TALENTS dans le cadre de ses formations est une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Par ailleurs, le Client doit vérifier auprès de sa propre compagnie d'assurance ou de celle de ses salariés inscrits en stage que ceux-ci disposent couverture suffisante, RAINBOW COLORFUL TALENTS déclinant toute responsabilité en cas de dommage corporel ou de perte ou de vol d'objets ou effets personnels aux stagiaires. Quel que soit le type de prestation fournie, la responsabilité de RAINBOW COLORFUL TALENTS est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client, dans la limite du montant du prix payé au titre de la prestation concernée. En ce sens, RAINBOW COLORFUL TALENTS ne saurait être tenu responsable des dommages indirects tel que la perte d'exploitation ou le manque à gagner subis par le Client au cours ou à l'occasion de l'exécution de la prestation.

IX. FORCE MAJEURE

RAINBOW COLORFUL TALENTS ne peut être tenu responsable à l'égard du Client, en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français, et sans que cette liste soit exhaustive : la maladie ou -2 du code l'accident d'un consultant ou formateur appelé personnellement à assurer la prestation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à

RAINBOW COLORFUL TALENTS, des désastres naturels, incendies, la non-obtention de visas, autorisations de travail ou autre permis, l'interruption des télécommunications, l'interruption ou l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou transport de tout type, ou tout autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de RAINBOW COLORFUL TALENTS.

X. PROPRIETE INTELLECTUELLE

RAINBOW COLORFUL TALENTS est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des prestations qu'il propose à ses Clients. A cet effet l'ensemble des contenus et supports pédagogiques, qu'elle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique), utilisés par RAINBOW COLORFUL TALENTS pour assurer les formations, demeurent sa propriété exclusive et ce dernier reste détenteur, sauf clause contraire, des droits moraux et patrimoniaux portant sur la conception de la formation et sur le contenu de ses supports, quels qu'ils soient (documents, logiciels, réalisations matérielles, etc.). Le stagiaire et /ou l'entreprise cliente dont il dépend, ne pourra utiliser le nom RAINBOW COLORFUL TALENTS que pour informer éventuellement les tiers qu'il a suivi un stage de formation auprès de RAINBOW COLORFUL TALENTS. Le Client s'interdit d'utiliser le contenu des Prestations pour former d'autres personnes que son propre personnel et s'engage à ce titre sa responsabilité sur le fondement des articles L.122-4 et L.335-2 du Code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication non autorisée des contenus. Toute reproduction, modification ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces formations ou documents qui en sont le support, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'accord préalable écrit de RAINBOW COLORFUL TALENTS.

XI. DROIT APPLICABLE – RESOLUTION DES LITIGES

Les présentes conditions sont régies par la loi française.

A défaut d'accord amiable, il est de convention expresse que tout litige relatif à l'exécution d'une Prestation de service sera de la compétence exclusive du Tribunal dont dépend le siège social de RAINBOW COLORFUL TALENTS même en cas d'appel de garantie, de pluralité de défendeur, de référé, de demande incidente quels que soient le mode ou les modalités de paiement.

Après consultation et analyse de l'intégralité des CGV

Cachet et signature

Le Client

www.rainbow-colorfultalents.com

Bureaux : Centre d'affaires « Le 457 », 457 avenue de l'Occitane – 31670 Labège

Siège social / Centre de Formation : Bât. Maison des Lois – 2, impasse Michel Labrousse – 31100 Toulouse

SIRET : 791 882 962 00040 (RCS Toulouse) - APE 8559A – DA N° 73 82 00621 82 Occitanie – "ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat"



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification Qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **Actions de Formation**